

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 2 février 2022

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

# Du 7 février au 4 mars, un bus civique pour s'inscrire près de chez soi sur les listes électorales

Parmi les solutions proposées pour s'inscrire sur les listes électorales, la Ville de Nantes prévoit l'installation d'un bus civique, chaque jour dans un quartier différent, du 7 février au 4 mars 2022. Il permet aux Nantais de s'inscrire près de chez eux ou de vérifier s'ils sont bien inscrits.

### Le bus civique

Il circule du lundi 7 février au vendredi 4 mars. Il est présent du lundi au samedi de 8h30 à 19h et s'installe chaque jour dans un quartier différent. Le calendrier et les emplacements du bus, précisés dans le document joint, sont disponibles sur [metropole.nantes.fr/listes-electorales](https://metropole.nantes.fr/listes-electorales) ou auprès d'Allonantes au 02 40 41 9000.

Pour toute demande de reportage, il est nécessaire de contacter le service presse au 02 40 41 67 06 ou par mail : [presse@mairie-nantes.fr](mailto:presse@mairie-nantes.fr)

### Les 3 autres possibilités pour s'inscrire

- **Sur internet** : les Nantais peuvent se rendre sur [metropole.nantes.fr/listes-electorales](https://metropole.nantes.fr/listes-electorales) et y retrouveront l'Eservice dédié aux inscriptions ;
- **En mairie centrale ou dans les 11 mairies de quartier** ;
- **Par courrier** en renvoyant à la mairie le formulaire Cerfa, accompagné d'une photocopie des pièces justificatives. Formulaire disponible en mairies centrale et de quartier, auprès d'Allonantes ou sur [metropole.nantes.fr/listes-electorales.fr](https://metropole.nantes.fr/listes-electorales.fr). Pour toute demande par voie postale, c'est la date de réception en mairie qui est prise en considération et non la date d'envoi du courrier.

La date limite pour s'inscrire sur les listes est fixée :

- pour la présidentielle, au 2 mars pour une inscription par internet et au 4 mars pour les autres modes d'inscription (mairie, courrier, bus) ;
- pour les législatives, au 4 mai pour une inscription par internet et au 6 mai pour les autres modes d'inscription.



“ Je suis sûre à 99% d'être inscrite sur les listes électorales. ”

100%, C'EST MIEUX !

AVANT LE 4 MARS 2022

[metropole.nantes.fr/listes-electorales](https://metropole.nantes.fr/listes-electorales)

ou en mairie de quartier

— ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022 —  
— LÉGISLATIVES 12 ET 19 JUIN 2022 —

ALL@NANTES 02 40 41 9000  
[metropole.nantes.fr](https://metropole.nantes.fr)

### Qui est concerné ?

- les nouveaux Nantais ;
- les personnes ayant changé d'adresse à Nantes ;
- les personnes qui auront 18 ans jusqu'à la veille du 1<sup>er</sup> tour du scrutin ;
- les personnes qui auront 18 ans jusqu'à la veille du 2<sup>ème</sup> tour du scrutin (impossibilité de voter au 1<sup>er</sup> tour) ;
- les personnes ayant obtenu la nationalité française.

### Les documents nécessaires

Pour s'inscrire, il suffit de se présenter muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport (en cours de validité ou périmé depuis 5 ans maximum), et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture d'électricité ou de téléphone fixe ou internet).

### **Rappel : appel à bénévoles pour tenir les bureaux de vote**

Les opérations de vote nécessitent la mobilisation de nombreux bénévoles. Les électeurs nantais intéressés par cette expérience citoyenne, sont invités à se porter volontaire pour être membre d'un bureau de vote, **avant le 4 mars**.

Une affectation leur sera proposée et ils recevront un livret d'information sur l'organisation et les missions des membres des bureaux de vote. Ils seront ensuite invités à une réunion d'information avant le scrutin, organisée en fonction des conditions sanitaires. Toutes les précautions et règles sanitaires qui seront en vigueur à la date du scrutin seront évidemment mises en œuvre dans les bureaux de vote pour assurer la bonne protection des bénévoles tout comme celle des électeurs.

**Contact et informations** : Secteur élections de la mairie de Nantes / Tel : 02 40 41 91 06 /

Mail : [candidatures-benevoles-elections@mairie-nantes.fr](mailto:candidatures-benevoles-elections@mairie-nantes.fr) / web : [metropole.nantes.fr/benevoles-elections](http://metropole.nantes.fr/benevoles-elections)